

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1166^{ÈME} RÉUNION

3 AUGUST 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/FIELD MISSION/RPT.1166 (2023)

RAPPORT

MISSION DE TERRAIN DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ AU BURKINA EFFECTUÉE DU 22 AU 27
JUILLET 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| LISTE DES ABRÉVIATIONS..... | ii |
| I. INTRODUCTION..... | 1 |
| II. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION..... | 1 |
| III. OBJECTIFS..... | 1 |
| IV. MÉTHODOLOGIE..... | 1 |
| V. PRINCIPALES CONCLUSIONS..... | 2 |
| a) Situation politique..... | 2 |
| - Transition politique..... | 2 |
| - Processus électoral..... | 3 |
| - Activités des partis politiques..... | 4 |
| b) Situation sécuritaire..... | 5 |
| c) Situation humanitaire et socio-économique..... | 6 |
| VI. CONCLUSIONS..... | 8 |
| VII. RECOMMANDATIONS..... | 8 |
| VIII. MOTION DE REMERCIEMENTS..... | 9 |
| ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS..... | 10 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|---------|--|
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| DIH/DDH | Droit international humanitaire et droit international des droits de l'homme |
| HCR | Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| IDPs | Personnes déplacées en interne |
| IED | Engins explosifs improvisés |
| MISAHEL | Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel |
| UA | Union africaine |
| UNIDAB | Plan d'action intérimaire des Nations unies pour le développement durable |
| VPDs | Volontaires pour la défense de la patrie |

I. INTRODUCTION

1. Du 22 au 27 juillet 2023, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a effectué une mission de terrain au Burkina Faso dans le cadre de son mandat et de ses fonctions tels que stipulés à l'Article 6 (a) à (g) du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, à savoir : « *la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ; l'alerte précoce et la diplomatie préventive ; le rétablissement de la paix, y compris le recours aux bons offices, à la médiation, à la conciliation et à l'enquête ; les opérations de soutien à la paix et les interventions, conformément à l'Article 4 (h) et (j) de l'Acte constitutif ; la consolidation de la paix et la reconstruction post-conflit ; l'action humanitaire et la gestion des catastrophes ; et toute autre fonction qui pourrait être décidée par la Conférence* ».

II. COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

2. La Mission était conduite par S.E. Ambassadeur Mohamed Lamine Thiaw, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juillet 2023, et comprenait des représentants des quinze membres du CPS de l'UA, que sont : l'Afrique du Sud, le Burundi, le Cameroun, le Congo, Djibouti, la Gambie, le Ghana, le Royaume du Maroc, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe. La délégation était accompagnée par le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, qui est également le chef de la MISAHEL, S.E. Maman Sambo Sidikou, ainsi que par des membres du personnel de la Commission de l'UA.

III. OBJECTIFS

3. Les objectifs de la mission de terrain étaient les suivants :

- i. Exprimer la solidarité, apporter le soutien et réaffirmer l'engagement de l'UA au gouvernement et au peuple de la République du Burkina Faso pour faire face à la pléthore de défis allant du terrorisme et de l'extrémisme violent, à la violence intercommunautaire, au dérèglement climatique et aux défis humanitaires, ainsi qu'à la transition politique ;
- ii. Obtenir des informations de première main sur la situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire au Burkina Faso ; et
- iii. Vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition dans le pays.

4. Les informations de première main recueillies lors de cette mission de terrain permettront au CPS d'adopter des décisions éclairées sur des évidences quant aux prochaines étapes nécessaires pour soutenir les efforts déjà déployés par le gouvernement de transition du Burkina Faso pour relever les défis actuels.

IV. MÉTHODOLOGIE

5. À son arrivée, le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel et Chef de la MISAHEL a fait un exposé détaillé à la délégation du CPS. Le 23 juillet 2023, la délégation du CPS a visité un camp à Nagreongo dans la région du Plateau Central, accueillant des personnes déplacées en interne (PDI), ce qui a permis au CPS d'avoir un aperçu de la situation humanitaire désastreuse dans le pays. Cette visite a été suivie et complétée par une série de consultations approfondies avec d'autres parties prenantes clés, à savoir : Le Président de la transition, les ministres, le Premier ministre de la transition,

le Président de l'Assemblée législative de transition, le Groupe africain des ambassadeurs accrédités au Burkina Faso, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations Unies, les partis politiques reconnus par la Charte de la transition et représentés au sein de l'Assemblée législative de transition.

6. Au début des consultations du CPS avec chacun des différents interlocuteurs décrits ci-dessus, le Président du CPS et chef de la délégation commençaient toujours par souligner les objectifs de la mission de terrain, les messages clés et les résultats escomptés. Ensuite, les interlocuteurs ont partagé leurs points de vue avec la délégation du CPS, puis des discussions s'en suivaient. Voici un résumé des informations de première main recueillies par le CPS concernant la situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire qui prévaut dans le pays :

V. PRINCIPALES CONCLUSIONS

a) Situation politique

- Transition politique

7. La délégation du CPS s'est entretenue avec le Premier Ministre, S.E. Apollinaire Joachim Kyélem de Tambèla, qui a d'abord exposé les principales priorités du Gouvernement de transition. Il a été souligné que l'objectif principal de la feuille de route de la transition était de recouvrer l'intégrité territoriale du Burkina Faso, de restaurer la sécurité dans l'ensemble du pays et de faire face à la situation humanitaire. La délégation a été informée que depuis 1960, le Burkina Faso a connu onze (11) Présidents, en raison de l'instabilité institutionnelle. Le Premier ministre a souligné la nécessité d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation de la vision de l'UA et la nécessité pour l'UA de soutenir la position commune du Burkina Faso, du Mali et de la Guinée en vue d'assurer une sécurité et une stabilité dans la région. Il a souligné l'urgence pour l'UA d'explorer d'autres moyens de mobilisation des ressources financières afin de réduire la dépendance à l'égard des partenaires.

8. Le Groupe des diplomates africains accrédités dans le pays a informé la délégation du CPS de la nomination de S.E. Patrice Talon, Président de la République du Bénin, par la CEDEAO comme facilitateur des trois transitions en Afrique de l'Ouest et a encouragé une plus grande participation et implication de l'UA dans de tels processus. Le groupe a souligné que le principe de subsidiarité et d'avantage comparatif devrait entraîner une collaboration solide entre l'UA et la CEDEAO et non le contraire. La délégation du CPS a également été informée des défis auxquels est confronté le Mécanisme de suivi de la transition, y compris la visite du Médiateur de la CEDEAO pour le Burkina Faso, qui n'a pas eu lieu. Le Représentant de la CEDEAO a estimé que, contrairement aux spéculations en cours, la CEDEAO était bien engagée et s'est activement saisie de la situation dans le pays depuis le premier coup d'État en janvier 2022.

9. Au cours des interactions des avec les parties prenantes, il y a eu un manque de clarté sur l'agenda de la transition, en particulier le délai initialement convenu, et l'inopérabilité du Mécanisme de suivi de la transition, qui reste impératif pour définir les gains essentiels du processus de transition.

10. La délégation du CPS s'est également entretenue avec le Président de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso Dr. Ousmane Bougouma qui a informé la délégation sur la structure actuelle de l'Assemblée législative de transition, qui, a-t-il dit, a été structurée conformément à la Charte de transition promulguée en octobre 2022, composée de soixante et onze (71) députés, et dont les pouvoirs sont validés par une commission d'enquête et de délibération. Il a ajouté que le Chef de l'État a désigné vingt (20) députés, dont treize (13) sont des acteurs régionaux de premier plan (une

personne par région), douze (12) députés issus de l'ensemble des partis politiques, seize (16) députés issus des forces de sécurité et de défense, et dix (10) députés issus des organisations de la société civile, y compris les opérateurs économiques, les femmes, les jeunes, les groupes de personnes handicapées et les agriculteurs. Il a ajouté que l'Assemblée avait pu adopter dix-huit (18) projets de loi et, à plusieurs reprises, avait interrogé le gouvernement sur des mesures clés dans le pays.

11. En outre, Le Président a expliqué que la Charte de transition comportait un calendrier qui fixait la date limite du 24 juillet 2024 convenue collectivement avec la CEDEAO comme date limite pour les élections et, d'après le rapport, le calendrier reste valable. Il a toutefois souligné qu'il était nécessaire d'examiner les questions fondamentales dans le pays, en particulier le contexte sécuritaire, à la lumière de la feuille de route de la transition. Il a souligné que si les principaux défis et menaces auxquels le pays est confronté étaient relevés avant l'échéance convenue, le gouvernement de transition convoquerait des élections avant 2024. Pour ce qui est de du programme de transition, le Président a informé la délégation que l'Autorité de transition avait déjà engagé des consultations avec les principales parties prenantes dans tout le pays, y compris les chefs traditionnels et les dirigeants des organisations confessionnelles, ainsi que les organisations de la société civile, afin de solliciter leurs points de vue sur les réformes clés telles que la constitution, le code électoral, la charte de transition, ajoutant que le rapport est en cours de finalisation et que les conclusions seront partagées.



Le CPS de l'UA a rendu une visite de courtoisie au Président de la Transition, le Capitaine Traoré.

- Processus électoral

12. Les représentants du gouvernement de transition ont assuré la délégation du CPS de leur volonté d'organiser des élections dès que la situation sécuritaire le permettra. Ils ont souligné que l'insécurité qui prévaut dans le pays ne facilitera pas les processus électoraux en raison de l'inaccessibilité de certaines parties du pays. La plupart des interlocuteurs du CPS ont également partagé le point de vue selon lequel il serait pratiquement impossible pour le pays d'organiser avec succès des élections crédibles en juillet 2024 et d'assurer l'opérationnalisation effective de la feuille de route de la transition, compte tenu de la situation sécuritaire et humanitaire désastreuse. Néanmoins, la délégation a reçu l'assurance que le Mécanisme de suivi de la transition est déterminé à faire en sorte que les échéances convenues soient respectées.

- Activités des partis politiques

13. La délégation du CPS a également tenu une réunion de concertation avec les partis politiques représentés par quatre blocs politiques clés, qui ont fait part de leurs perspectives et préoccupations sur la situation politique du pays. Tout en reconnaissant les efforts déployés dans le cadre de l'élaboration de la charte de la transition et des concertations en cours avec les parties prenantes, ils ont souligné la nécessité d'une véritable inclusion dans la gestion de la situation du pays. Ils sont d'accord avec le gouvernement, notamment en ce qui concerne le recrutement des VDP et certains résultats importants obtenus jusque-là dans la lutte contre le terrorisme. Ils ont cependant noté qu'ils attendaient toujours la mise en place du cadre de concertation promis par les autorités de la transition, d'autant plus que les activités des partis politiques ont été suspendues..

14. Par ailleurs, les représentants des partis politiques ont réitéré la nécessité d'un cadre de concertation afin de permettre une participation inclusive à la gestion du processus de transition. Ils ont appelé l'UA à reconsidérer la suspension de la participation du Burkina Faso aux activités de l'Union et de ses organes, afin de faciliter les engagements du pays avec la communauté internationale. Ils ont affirmé que leurs activités avaient été suspendues par le Communiqué n° 3 sur les mesures de paix. Ils ont souligné la nécessité de revenir sur la suspension de leurs activités, afin d'éviter une nouvelle escalade de la situation dans le pays.

15. Contrairement aux allégations des représentants des partis politiques, le Président de l'Assemblée législative de transition a déclaré que l'Assemblée compte 12 députés représentant les partis politiques. Cependant, il a déclaré que les échanges effectifs avec les partis politiques étaient quelque peu difficiles en raison de la suspension de leurs activités, ajoutant que les représentants des partis politiques refusent généralement les invitations à des concertations, en invoquant la suspension, alors qu'ils sont disponibles pour des rencontres avec d'autres parties prenantes. Il a ajouté que si le peuple du Burkina Faso n'aimait pas les autorités actuelles de la transition, celles-ci auraient été renversées depuis longtemps. Il a rassuré la délégation du CPS que toutes les mesures prises dans le cadre des réformes clés l'ont été de manière collective et ce, en vue de permettre au pays de relever efficacement ses défis et d'éviter une nouvelle crise.



Échanges avec le président de l'Assemblée nationale

b) Situation sécuritaire

16. Depuis plus de cinq ans, les groupes terroristes islamistes armés au centre du Sahel en général, et au Burkina Faso en particulier, font systématiquement recours aux sièges, aux enlèvements, aux engins explosifs improvisés (EEI) et aux mines antipersonnel visant des civils innocents et des symboles de l'État, ainsi qu'à la destruction gratuite des infrastructures publiques, telles que les poteaux électriques, les ponts et les infrastructures de téléphonie mobile. À l'instar du reste du Sahel, la situation sécuritaire au Burkina Faso demeure extrêmement volatile. Plus d'un million de personnes vivent dans des zones sous blocus et font face à des menaces quotidiennes de violence. À titre d'exemple, le 15 avril 2023, une attaque majeure a visé un détachement des forces gouvernementales et des volontaires pour la défense de la patrie (VDP), qui étaient déployés près de l'aérodrome situé à 15 km de Ouahigouya, faisant environ quarante (40) morts, dont six (6) militaires et trente-quatre (34) VPD.

17. La situation sécuritaire ne s'est pas encore améliorée, malgré l'offensive soutenue actuellement menée par les forces gouvernementales avec l'appui des VDP. La délégation du CPS a été informée que les forces gouvernementales accomplissent des progrès significatifs et continuent de reprendre des territoires aux groupes terroristes. Elles contrôlent actuellement entre 65% et 70% du territoire national, ce qui constitue une amélioration significative par rapport aux 40% du temps du précédent gouvernement. Au nombre des opérations de grande envergure menées récemment contre les groupes terroristes figurent LAABINGOL et celle menée dans la forêt de Warweogo, où plusieurs terroristes ont été tués et des équipements militaires ont été saisis.

18. La délégation du CPS a également été informée que les forces gouvernementales sont confrontées à de sérieux défis en matière de capacités, mais qu'elles sont pleinement engagées et déterminées à vaincre le terrorisme et les insurgés en utilisant les ressources matérielles, financières et humaines limitées dont elles disposent. La délégation a également été informée que, contrairement aux propos mensongers colportés par les médias sociaux, les VDP ne sont pas une milice, mais plutôt de jeunes volontaires patriotes qui sont prêts à mourir pour défendre leur pays. La loi relative aux VDP a été votée en janvier 2020 par l'Assemblée législative nationale, qui était en fait présidée par des civils locaux, dans le contexte de la situation sécuritaire qui prévalait dans le pays. Les représentants du gouvernement de la transition ont précisé que le recrutement des VDP se fait sur une base volontaire, par le biais d'un processus de contrôle et de sélection minutieux, suivi d'une formation de quarante-cinq (45) jours comprenant des cours sur le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme (DIH/DIDH) et ils sont ensuite déployés aux niveaux local et national. Les VDP sont intégrés aux forces armées nationales avec lesquelles ils mènent des opérations et sont sous la supervision stricte de ces dernières. Ils sont recrutés pour un an et sont indemnisés en cas de décès dans l'exercice de leurs fonctions. Ils font également l'objet de sanctions s'ils enfreignent les lois du pays.

19. En outre, la délégation a été informée que la majorité des terroristes actifs dans le pays sont des Burkinabè, qu'ils utilisent des armes très sophistiquées et qu'ils recevraient un soutien de l'extérieur du pays. Certains des terroristes capturés étaient en effet en possession d'importantes sommes d'argent s'élevant à environ 50 000 euros. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la collaboration et la coordination des efforts entre les pays de la région touchés par le fléau du terrorisme. L'importance de l'assistance mutuelle au lieu du recours à des mesures punitives a également été soulignée, car il n'y a pas de pire crime que d'empêcher un pays d'exercer son droit à l'autodéfense, a-t-on ajouté.

20. En outre, un appel a été lancé à l'UA pour qu'elle revoie son approche classique et sa réponse aux changements anticonstitutionnels de gouvernement dans les États membres, et pour qu'elle lève la suspension de la participation du Burkina Faso aux activités de l'Union et de ses organes,

car les mesures punitives ont eu un impact négatif important sur les efforts déployés par le pays pour lutter contre le terrorisme et accélérer le processus de transition. L'UA a été invitée à faire preuve de plus de compassion et de solidarité, en particulier avec les États membres en transition politique qui sont également aux prises avec le fléau du terrorisme. Les parties prenantes burkinabè ont souligné l'importance de la sécurité collective dans la lutte contre le terrorisme et ont averti que si le Burkina Faso perdait le combat en cours, les conséquences pour l'ensemble de la région et, en particulier, pour les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest seraient désastreuses et catastrophiques. Ceci est dû à la position géostratégique du Burkina Faso dans la partie centrale de l'Afrique de l'Ouest et au fait qu'il s'agit d'un pays tampon.

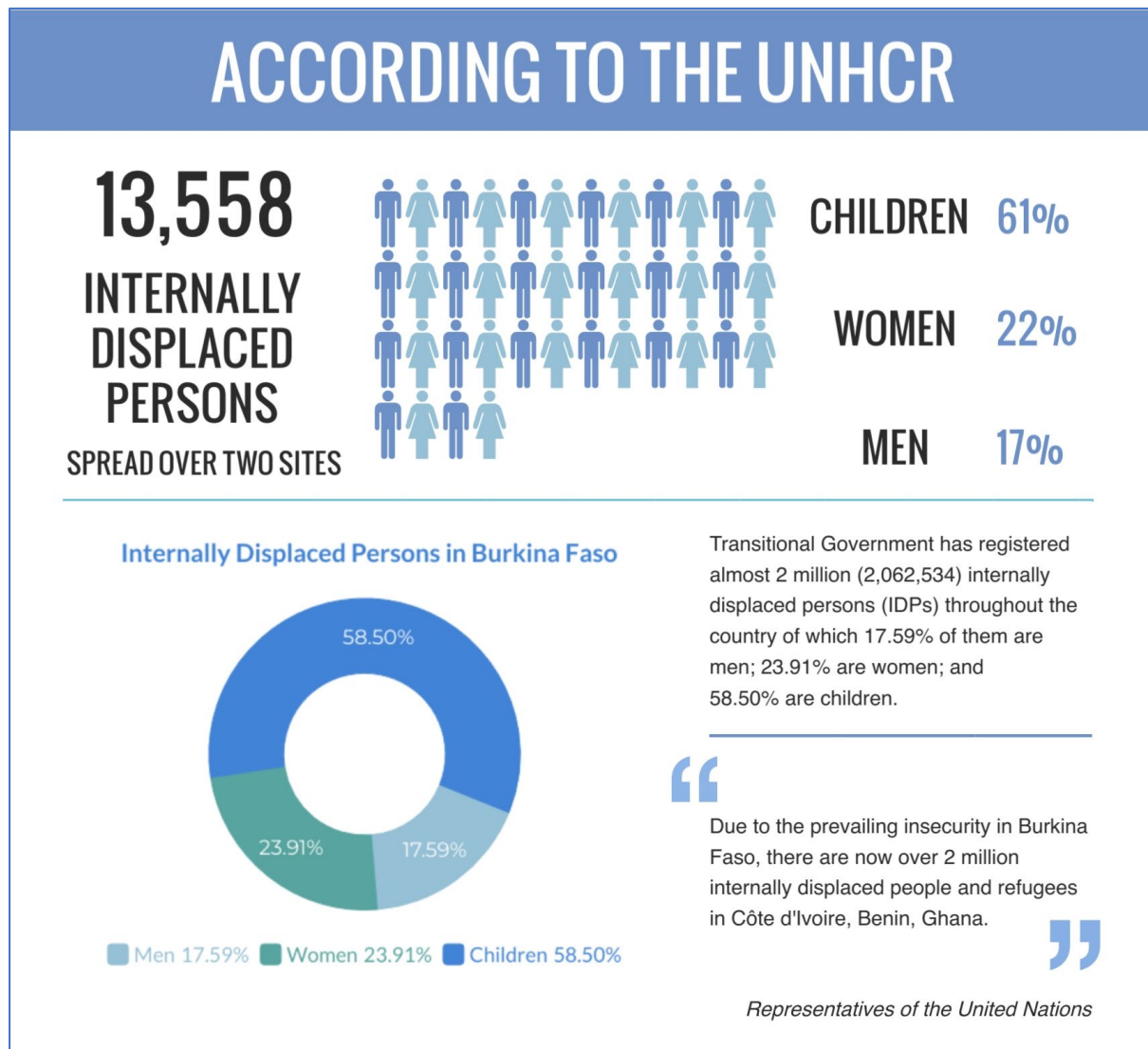
21. La délégation du CPS a été rassurée que les forces gouvernementales font des progrès dans la lutte contre le terrorisme, en partie grâce au fait que les forces gouvernementales respectent pleinement les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme. En outre, la délégation a été informée que les forces armées opèrent dans le respect des dispositions des instruments internationaux et de ceux de l'UA en matière de droits de l'homme, y compris la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. La délégation a également été informée des mesures prises par le gouvernement pour assurer le respect des droits de l'homme, notamment par la mise en place d'une commission interministérielle des droits de l'homme et d'une commission nationale des droits de l'homme. La délégation a été rassurée sur le fait que la commission interministérielle enquête systématiquement sur tous les cas de violations présumées des droits de l'homme. En outre, des conseillers juridiques sont affectés à toutes les unités des forces armées qui luttent contre le terrorisme. Ces unités des forces armées suivent en outre une formation sur les droits de l'homme avant leur déploiement. Bien qu'au moment de la mission de terrain, environ 68 personnes aient été poursuivies, l'un des défis auxquels le gouvernement est confronté est le fait que les groupes terroristes font à la traîtrise et à la perfidie, ce qui complique souvent les enquêtes sur les cas de violation présumée des droits de l'homme.

22. En outre, la détérioration de la situation en matière de sécurité empêche les partis politiques de mener leurs activités, ce qui rend quasiment impossible pour le gouvernement d'organiser avec succès des élections démocratiques transparentes, inclusives et crédibles comme cela avait été initialement envisagé.

c) Situation humanitaire et socio-économique

23. De la visite à Nagréongo et des concertations avec les différentes parties prenantes, la délégation du CPS a appris que l'aggravation de la situation sécuritaire au Burkina Faso, conjuguée aux effets de la pandémie de COVID-19, ont entraîné une situation socio-économique et humanitaire difficile, marquée par le déplacement des populations à la fois en tant que réfugiés et personnes déplacées internes (PDI), ainsi que par la cherté de la vie. Le Président de la Transition a informé la délégation du CPS que la situation dans le camp de déplacés de Nagreongo n'était que « la partie visible de l'iceberg », car il y a d'autres camps de déplacés dans le pays qui présentent une situation encore plus grave. Des écoles ont été détruites ou fermées, ce qui a entraîné des milliers d'abandons scolaires. Les populations sont confrontées à une grave insécurité alimentaire en raison de la destruction délibérée des infrastructures agricoles et des cultures vivrières par les terroristes. Les populations sont confrontées à une grave insécurité alimentaire en raison de la destruction délibérée des infrastructures agricoles et des cultures vivrières par les terroristes. L'accès à l'aide humanitaire est également difficile car les routes menant aux populations dans le besoin sont infestées de mines antipersonnel, d'engins explosifs improvisés et d'attaques délibérées contre les agences d'aide humanitaire. En outre, on signale de graves violences sexuelles et fondées sur le genre à l'encontre des femmes et des jeunes filles.

24. Selon les chiffres officiels du HCR, plus de 13 558 personnes déplacées sont réparties sur deux sites. Le second site n'est pas accessible, c'est pourquoi la délégation n'a pas pu le visiter. Sur les 13 558 personnes déplacées internes, 61% sont des enfants (filles et garçons), 22% sont des femmes et le reste sont des hommes. Il y a des familles monoparentales vivant dans des conditions précaires, dont la plupart sont des femmes. Le gouvernement de transition a enregistré près de deux millions (2 062 534) de personnes déplacées internes (PDI) dans tout le pays. 17,59% d'entre elles sont des hommes, 23,91% des femmes et 58,50% des enfants. Par ailleurs, les représentants des Nations Unies ont informé la délégation du CPS qu'en raison de l'insécurité qui prévaut au Burkina Faso, il y a actuellement plus de 2 millions de personnes déplacées et de réfugiés en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Ghana, etc.



25. Le gouvernement de transition a adopté un plan d'action de stabilisation pour 2023, 2024 et 2025. Il convient également de noter que les Nations Unies ont mis en place un cadre d'appui à la transition pour la période 2023-2025. Ce cadre (UNIDAB) place la question de la paix au cœur du programme de développement. Cependant, l'appui budgétaire des partenaires, qui est en baisse, constitue un défi majeur.

26. Le gouvernement fournit de la nourriture, des intrants agricoles et un soutien psychosocial aux personnes déplacées afin de leur permettre de produire leurs propres denrées alimentaires et de

réduire leur dépendance à l'égard de l'aide alimentaire, mais sa capacité est très limitée. La délégation du CPS a été informée qu'en raison de l'amélioration progressive de la situation sécuritaire dans les zones libérées/reprises des mains des groupes terroristes, environ 136 712 personnes étaient déjà retournées volontairement dans leurs villages d'origine, à la date du 23 juin 2023. Un appel a été lancé pour soutenir les efforts du gouvernement visant à améliorer les conditions de vie dans les zones libérées, y compris la restauration effective des services publics de base, et des projets à impact rapide et de consolidation de la paix comme les dividendes de la paix et les efforts de diplomatie publique (pour gagner les cœurs et les esprits des populations affectées).



La délégation du CPS a également visité un camp de PDI à Nagréongo, dans la région du Plateau central, situé à environ 30 km de la capitale, Ouagadougou.

VI. CONCLUSIONS

27. La situation politique, sécuritaire, socio-économique et humanitaire au Burkina Faso reste difficile. Certes, il faut reconnaître les progrès réalisés jusque-là, mais la transition politique reste complexe et prolongée en raison de la détérioration de la situation sécuritaire qui affecte non seulement le Burkina Faso, mais aussi l'ensemble de la région du Sahel. L'éradication du terrorisme et l'amélioration de la situation sécuritaire, le maintien de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale sont des priorités absolues et des facteurs clés pour assurer une transition politique réussie et, à terme, le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

VII. RECOMMANDATIONS

28. Compte tenu des informations de première main recueillies au cours de la mission de terrain, le Conseil pourrait envisager de formuler les recommandations suivantes :

- a) Réitérer la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le Peuple du Burkina Faso et son engagement à continuer à les soutenir dans leur quête inlassable de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité durables qui bénéficieront considérablement à la région et au continent dans son ensemble ;

- b) Féliciter les autorités de la transition pour les progrès accomplis jusque-là en ce qui concerne la mise en place de la feuille de route de la transition et du calendrier électoral, y compris la Commission électorale nationale indépendante, et les exhorter à démontrer concrètement leur engagement et à faire en sorte que les élections soient organisées avec succès et que la transition soit achevée selon les échéances prévues.
- c) Souligner la nécessité d'un processus de transition inclusif et celle de travailler en collaboration avec toutes les parties prenantes, aux niveaux national et local, afin d'assurer l'appropriation nationale, une approche pansociétale et un processus global, et exhorter les autorités à travailler de concert avec la Commission de l'UA et la CEDEAO afin de faciliter un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal ;
- d) Réitérer la nécessité du respect effectif du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit international humanitaire et du cadre de conformité et de responsabilité de l'Union africaine dans les opérations militaires et les opérations des pays respectifs en matière de sécurité régionale.
- e) Souligner la nécessité d'une interopérabilité et d'une coordination accrues entre l'UA, la CEDEAO et le Gouvernement du Burkina Faso pour assurer un processus de transition politique efficace dans le pays ;
- f) Appeler à la mise en œuvre opérationnelle u Mécanisme conjoint de suivi de la transition de UA/ONU/CEDEAO, y compris la reprise du travail des médiateurs de la CEDEAO pour fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre effective de la feuille de route de la transition ;
- g) Souligner l'importance d'accroître l'aide humanitaire de l'UA afin d'apporter un soutien adéquat face à la détérioration de la situation humanitaire ;
- h) Exhorter les autorités de la transition au Burkina Faso à lever l'interdiction des activités des partis politiques et d'autres parties prenantes clés en vue de promouvoir un processus de transition politique inclusif, participatif et crédible ;
- i) Encourager tous les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias à jouer un rôle plus constructif, à placer l'intérêt supérieur du pays au-dessus de tout et à s'abstenir de toute activité susceptible d'envenimer la situation actuelle ;
- j) Demander à la Commission de l'UA de faciliter véritablement l'opérationnalisation des mécanismes financiers existants, y compris l'AFSIT et la Facilité de réserve de crise, entre autres, en tant qu'instruments vitaux pour fournir un paquet d'appui complet au processus de transition au Burkina Faso ; et
- k) Décider de demeurer activement saisi de la question.

VIII. MOTION DE REMERCIEMENTS

29. Au terme de la mission de terrain, le Président du CPS a, au nom de la délégation du CPS, exprimé sa gratitude aux autorités de la transition pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et les facilités qui ont permis le bon déroulement de la mission de terrain.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

| MEMBRES DU CPS | | |
|-----------------------|---|----------------|
| # | Nom | Pays |
| 1. | S.E l'Ambassadeur Mohamed Lamine Thiaw, Chef de délégation M. Papa Dieng | Sénégal |
| 2. | Ambassadeur Churchill Ewumbue-Monono | Cameroun |
| 3. | Ambassadeur Daniel Owassa | Congo |
| 4. | Ambassadeur Abdi Mahamoud Eybe | Djibouti |
| 5. | Ambassadeur Jainaba Jagne | Gambie |
| 6. | Ambassadeur Innocent Eugene Shiyo | Tanzanie |
| 7. | Ambassadeur Rebecca Amuge Otengo M. Michael Wamai | Ouganda |
| 8. | Ambassadeur Nasir Aminu M. Samuel Victor Makwe | Nigeria |
| 9. | Mme Venerande Hakizimana | Burundi |
| 10. | M. Kwasi Asante | Ghana |
| 11. | Mme Khadija Znaidi | Maroc |
| 12. | Mme Ingrid Zemburuka | Namibie |
| 13. | Mme Nothando Thobile Hlatshwayo | Afrique du Sud |
| 14. | M. Jemmali Montassar | Tunisie |
| 15. | M. Tapiwa Masunungure | Zimbabwe |

| PAYS CONCERNÉ | | |
|----------------------|---|--------------|
| 1. | Ambassadeur Sylvain Yamtiguimda Yaméogo | Burkina Faso |

| COMMISSION DE L'UA | | |
|---------------------------|----------------------------------|--|
| 1. | Ambassadeur Maman Sambo Sidikou, | Haut représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel et chef de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) |
| 2. | Mme Neema Nicholas Chusi | Cheffe, Secrétariat du CPS |
| 3. | M. Simon Badza | Fonctionnaire chargé des politiques, Secrétariat du CPS |
| 4. | Mme Mayah Ngalla | Fonctionnaire principal chargé des politiques/Responsable du Bureau régional |
| 5. | M. Eugene Bope Bakama | Spécialiste en justice transitionnelle, Direction de la gouvernance et de la prévention des conflits |
| 6. | M. Isevboje Sunday, Imosemi | Bureau du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité (PAPS) |
| 7. | Mme Joyeuse Mutambarungu | Fonctionnaire des finances |
| 8. | M. Tayu Shawel | Assistant administratif, Secrétariat du CPS |
| 9. | M. George Mefful | Interprète de langue anglaise |
| 10. | M. Paulin Somda | Interprète de langue française |

African Union Commission (AUC)

PAPS Digital Repository

<https://papsrepository.africa-union.org/>

Peace and Security Council

Field Mission - Reports

2023-07-31

Report of the Field Mission of the Peace and Security Council to the Burkinabe Republic, Conducted from 22 to 27 July 2023.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1924>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)